

LYCÉE SAINT-JEAN - SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Contrôle inopiné des deux-roues

Lundi matin entre 7 h 30 et 8 h 15, un contrôle inopiné des deux-roues a été effectué à l'arrivée des élèves au lycée Saint-Jean, par les agents de la police municipale de Colmar.



Surprise ! PHOTO DNA

Cette opération avait comme objectif de sensibiliser les élèves aux règles du code de la route, et notamment aux équipements obligatoires. « Il s'agit d'un contrôle préventif qui n'a rien de répressif », a souligné Bernard Zimmermann formateur en prévention routière à la police municipale. Néanmoins, les conducteurs des deux roues ont été avertis que des inspections auront lieu régulièrement sur la circonscription, et que les infractions seront relevées. Les agents ont procédé à différentes vérifications, dont l'état des pneus, la présence d'éclairage, d'un avertisseur, ainsi que celle de dispositifs réfléchissants. Parmi les équipements non-obligatoires, le casque et le gilet haute visibilité sont vivement recommandés. Seuls une quinzaine de cyclistes se sont présentés en vélo au compte-gouttes, un nombre inhabituel par rapport aux autres jours, l'information de ce contrôle a dû circuler sur les réseaux sociaux. Le constat a été sans appel : une grande majorité des vélos vérifiés ne disposaient pas d'un dispositif d'éclairage suffisant. Deux vélos étaient carrément dépourvus de freins avant et arrière, les parents ont été avertis et mis en demeure de remédier au plus tôt à ces défaillances. Ils ont notamment l'obligation d'interdire à leur enfant de circuler, tant que les réparations n'auront pas été effectuées. Deux cycles étaient dotés uniquement d'un éclairage avant, cinq étaient dépourvus d'éclairage (des éléments qui souvent se trouvaient dans leurs sacs). Deux vélos n'avaient pas de dispositifs réfléchissants, un autre n'avait pas d'avertisseur. Au final, l'état général des deux roues n'était guère satisfaisant, seul trois sur les quinze étaient correctement équipés...

Contenus sponsorisés